

Mardi 12 juin 2018

- P1 • Edito
- P2 et P3 • Propositions de la direction.
- P4 • Questions et demandes
- P5 • Propositions et Rému
- P6 • Tableaux comparatifs, Direction/Partenaires

Directeur de publication

Laurent ARTIGAU

Rédactrice en chef

Joëlle MENEGHIN

Conception

Franck CHABAUD

Ont participé
à ce numéro

Valérie Arseguet-Delpech
Véronique Dauly
Pierre Perrault

Téléphone :
06.60.38.36.82

Courriel :
contact@unsa.generalis.com



LE CANARD DÉCHAÎNÉ

Du Réseau Commercial LFAC
libre ensemble



Négociation Annuelle Obligatoire 2018

Le 4 février 2014 était créé le statut de CDA par un accord. Seules la CFE-CGC et la CGT l'avaient accepté en signant cet accord NAO.

L'UNSA était contre, ce nouveau statut comprenant un système de rémunération sans récurrence et surtout sans visibilité pour les nouveaux entrants, ce qui, à notre sens, était une régression importante de notre statut, mais aussi une mise en danger de l'avenir du réseau. C'est pourquoi même si nous avons été les seuls à ne pas le signer, nous avons toujours assumés nos responsabilités.

La direction actuelle s'est vite rendue compte des défauts de cette rémunération, et a entrepris de l'améliorer avec des aides, l'ouverture aux produits KLESIA et d'autres petits aménagements qui n'ont eu d'effets, que d'un pansement sur une jambe de bois.

Les objectifs ambitieux de recrutement et les nouvelles normes IDD amènent la direction à revoir complètement le système de rémunération des CDA et de revenir pour la NAO 2018 avec une proposition, qui, même si ce n'est pas comme nous le souhaitions un seul statut, se rapproche de celui des CDC.

Pour les élus UNSA, il ne devrait y avoir qu'un statut. Mais nous restons un syndicat constructif, ouvert à la négociation et force de proposition, c'est pourquoi nous avons accepté d'aller à la table de négociation.

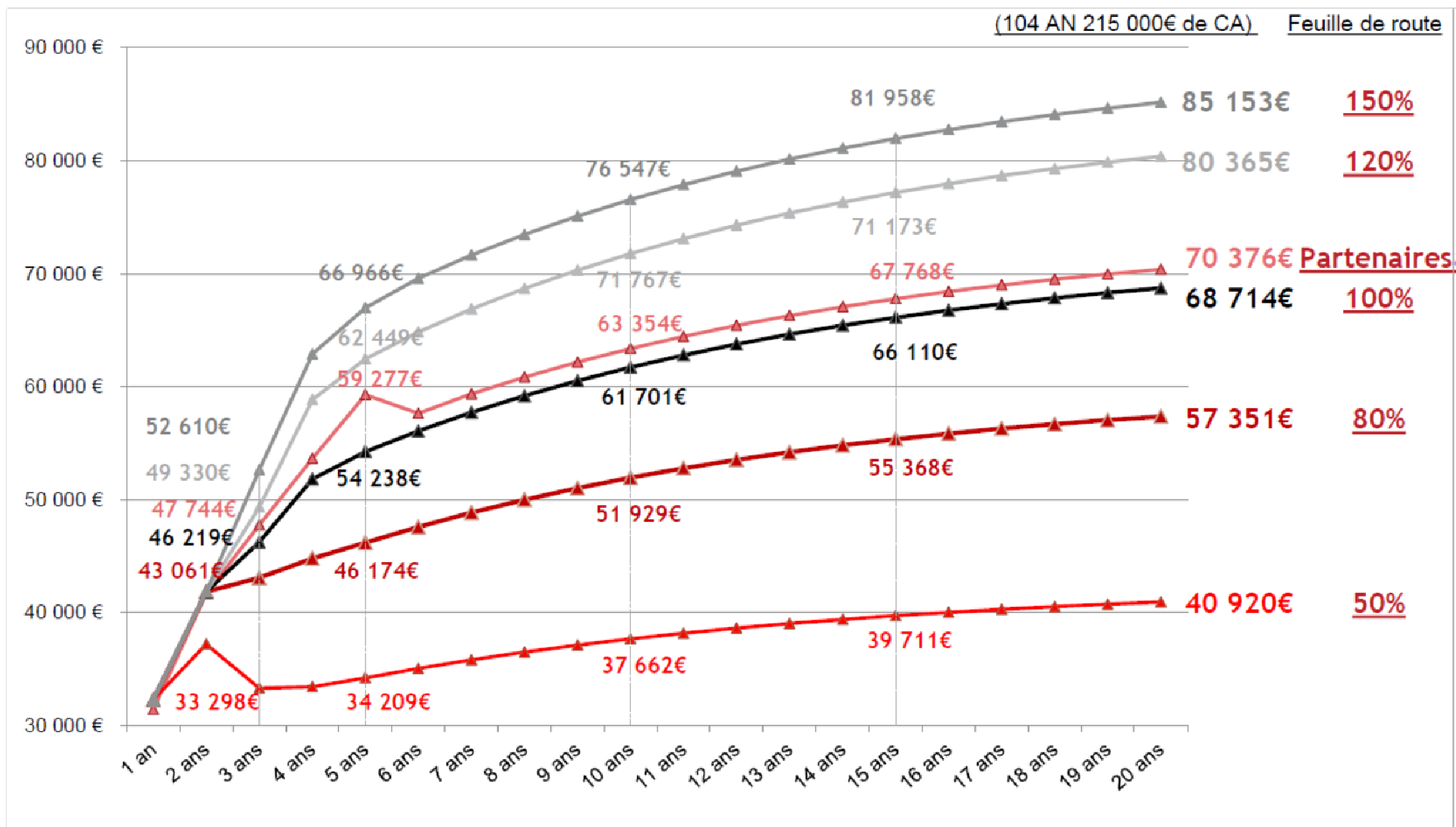
Vous trouverez ci-dessous nos propositions (qui concernent tout le monde) et nos calculs.

Vous constaterez aussi qu'il y a des différences entre les propositions de la direction qui, nous l'espérons, disparaîtront lors de notre prochaine réunion du 15 juin ...

Proposition de la direction

	Notre proposition	Partenaires sociaux
Fixe	1 250€/mois	
Commissions	Paiement à l'encaissement des cotisations	
	10% la première année +/- 1% ensuite sous réserve de seuils: 1,5% pour 135 contrats 1,2% pour 105 contrats 1% pour 90 contrats 0,8% pour 70 contrats 0,5% en dessous	10% la première année 5% la deuxième année 3% la troisième année 1% les années suivantes
Primes	Primes par contrat à l'émission: 120€ pour Generali, 80€ pour Klesia 50€ pour Generali (particulier)	85€ par contrat émis. Arrêt après l'année 5

Feuille de route avec 104 affaires nouvelles et 215.000 euros de CA



Questions des élu-e-s de l'UNSA (réponses écrites demandées)

- Quel est le nouveau catalogue des véhicules avec le montant de l'avantage en nature et la participation du salarié ?
 - Quels sont les critères objectifs retenus pour l'attribution des actions gratuites au sein de LFAC ?
CDC, CDA, IAAC et DAG ?

Ces deux questions ont déjà été posées le 30 mars dernier et elles sont restées sans réponse.

- L'attribution de LEADS prévue par l'avenant n°1 de l'accord NAO du 4 février 2014 est-elle bien respectée ?
 - Proposition commissions 20/300 à 10%, la moyenne des frais apparaît à 6%, alors que sur le tarificateur les frais apparaissent à 5% et dans certaines agences les frais moyens de situent à 3.5%
 - Commissions sur le récurrent 20/300 : +/- 1% pour les CDA ? et pour les CDC ?
 - A confirmer que les primes par AN, ne sont pas soumises à des seuils ?
 - Que deviennent les reprises de commissions dans la nouvelle rémunération ? (sur la période de transition)
 - Les MO seront payés de quelle façon ? et merci de nous confirmer qu'elles entrent bien dans le récurrent ?
 - Le seuil est déterminé quand ? (à la fin de l'année et quid de la première année ?)
 - La rémunération des IAAC est-elle impactée par cette nouvelle rémunération ?
 - Quelles sont vos propositions pour les IAAC ?
 - Quelles seront les commissions des produits retraites, ainsi que pour les flux externes ?
- Combien de CDA sont entré-e-s sur la période de mars 2014 à mars 2016 et ne font plus parti des effectifs ?

Demands d'harmonisation et de simplification des élu-e-s de l'UNSA

- Harmonisation des salaires fixes : 1250 euros pour les CDC tout comme celui des CDA
- Harmonisation du mode de commissionnement : 10%,5%,3%,1%,1% pour les CDA (voir proposition ci-dessous)
- Crainte importante, de la part des CDA sur le décalage du paiement des 10% payés sur encaissement par rapport, À ce qui se fait aujourd'hui sur les primes : Demande d'une proposition collective et non au cas par cas avec la **GMS**.

Propositions des élu-e-s de l'UNSA sur la base d'une comparaison avec des chiffres réels :

Vous trouverez ci-dessous un premier tableau sur la rémunération d'aujourd'hui, puis une estimation comparative de rémunération entre la proposition de la direction et la nôtre, le tout sur une base de production moyenne des 22 CDA entré-e-s entre mars 2014 et mars 2016, en tenant compte de leur production 2017, arrêtée au 31 décembre.

Dans notre proposition, la prime de 85 euros est non limitée dans le temps, le taux d'érosion du portefeuille est de 10% chaque année, puis nous avons ajouté une ligne pour le CA 20/300 et Klésia, que nous ne retrouvons pas dans celle de la direction.

Pour plus de lisibilité, nous n'avons pas mis toutes les simulations, mais nous les tenons à votre disposition si vous le souhaitez (les bassins économiques où KLESIA est désigné et ceux où les entreprises cibles du 20/300 sont nombreuses, sont à prendre en compte pour les différentes simulations).

Rémunération d'aujourd'hui	Primes encaissées	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €
	CA 20-300/Klésia	65 247 €	65 247 €	65 247 €	65 247 €	65 247 €	65 247 €	65 247 €	65 247 €	65 247 €	65 247 €
	Nombre d'AN	95	95	95	95	95	95	95	95	95	95
	Valeur portefeuille =Encaissement au 31/12 N-1	0 €	175 247 €	332 969 €	474 919 €	602 674 €	717 654 €	821 136 €	914 269 €	998 089 €	1 073 527 €
		Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5	Année N+6	Année N+7	Année N+8	Année N+9
	Salaires fixe	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
	Complémentaire salaire	12 000 €	8 500 €	500 €							
	Prime productivité	110 €	0 €	10 450 €	10 450 €	10 450 €	10 450 €	10 450 €	10 450 €	10 450 €	10 450 €
	Commissions Primes N	10%	12 267 €	17 525 €	17 525 €	17 525 €	17 525 €	17 525 €	17 525 €	17 525 €	17 525 €
	Récurrent portefeuille	1,20%	0 €	2 103 €	3 996 €	5 699 €	7 232 €	8 612 €	9 854 €	10 971 €	12 882 €
	TOTAUX	39 267 €	53 578 €	47 470 €	48 674 €	50 207 €	51 587 €	52 828 €	53 946 €	54 952 €	55 857 €

Soit un total de rémunération de 508.365 euros sur 10 ans

DIRECTION		Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5	Année N+6	Année N+7	Année N+8	Année N+9
	Primes encaissées AN	162 473 €	162 473 €	162 473 €	162 473 €	162 473 €	162 473 €	162 473 €	162 473 €	162 473 €	162 473 €
	Primes encaissées AN+MO	175 247 €	175 247 €	175 247 €	175 247 €	175 247 €	175 247 €	175 247 €	175 247 €	175 247 €	175 247 €
	Nb AN Generali	43	43	43	43	43	43	43	43	43	43
	Nb AN Klesia	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52
	Valeur portefeuille =Encasement au 31/12 N-1	0 €	87 624 €	254 108 €	403 944 €	538 797 €	660 164 €	769 395 €	867 702 €	956 179 €	1 035 808 €
	Complémentaire salaire	12 000 €	8 500 €	500 €							
	Salaire fixe	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
	Prime contrats Generali 120	5 160 €	5 160 €	5 160 €	5 160 €	5 160 €	5 160 €	5 160 €	5 160 €	5 160 €	5 160 €
	Prime contrat Klesia 80	4 160 €	4 160 €	4 160 €	4 160 €	4 160 €	4 160 €	4 160 €	4 160 €	4 160 €	4 160 €
	Commissions Primes N 10%	4 400 €	12 267 €	17 525 €	17 525 €	17 525 €	17 525 €	17 525 €	17 525 €	17 525 €	17 525 €
	Récurrent portefeuille 1,00%	0 €	876 €	2 541 €	4 039 €	5 388 €	6 602 €	7 694 €	8 677 €	9 562 €	10 358 €
	TOTAUX	40 701 €	45 964 €	44 886 €	45 884 €	47 233 €	48 446 €	49 539 €	50 522 €	51 406 €	52 203 €

Soit un total de rémunération de 476.802 euros sur 10 ans

PARTENAIRES		Primes encaissées	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €
	CA 20-300/Klésia	65 247 €	65 247 €	65 247 €	65 247 €	65 247 €	65 247 €	65 247 €	65 247 €	65 247 €	65 247 €
	Nombre d' AN	95	95	95	95	95	95	95	95	95	95
	Valeur portefeuille =Encasement au 31/12 N-1	0 €	175 247 €	332 969 €	474 919 €	602 674 €	717 654 €	821 136 €	914 269 €	998 089 €	1 073 527 €
		Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5	Année N+6	Année N+7	Année N+8	Année N+9
	Salaire fixe	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
	Complémentaire salaire	12 000 €	8 500 €	500 €							
	Prime productivité 85 euros par AN	8 075 €	8 075 €	8 075 €	8 075 €	8 075 €	8 075 €	8 075 €	8 075 €	8 075 €	8 075 €
	Commissions Primes N 10%	4 400 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €
	Commissions Primes N+1 5%		2 200 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €
	Commissions Primes N+2 3%			1 320 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €
	Commissions 20-300/ 10%	979 €	3 915 €	6 525 €	6 525 €	6 525 €	6 525 €	6 525 €	6 525 €	6 525 €	6 525 €
	Récurrent portefeuille 1%	0 €	0 €	0 €	4 749 €	6 027 €	7 177 €	8 211 €	9 143 €	9 981 €	10 735 €
	TOTAUX	40 454 €	50 442 €	51 249 €	54 149 €	55 426 €	56 576 €	57 611 €	58 542 €	59 381 €	60 135 €

Soit un total de rémunération de 538.884 euros sur 10 ans